

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Henri MOLINIE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Michel GALIDIE, Christopher GRIFFITHS, Christian MACHEX, Alain BINET, Michel LAPAUZE.

Représentés : Gérard VEYSSIERE ayant donné procuration à Michel GALIDIE.

Absents : Karine RABARDY, Philippe MAMBERT.
Christian MACHEX été désigné secrétaire de séance.

I : Présentation de l'analyse des offres par le bureau d'Etudes DEJANTE concernant les trois lots du marché pour l'assainissement de Laraufie et du Champ de Moé : choix des entreprises et autorisation au Maire de signer le marché,

Suite à la Commission d'appel d'offres et à l'analyse des propositions des entreprises, il est proposé au Conseil municipal de retenir les offres économiquement les plus avantageuses :

- l'entreprise Terracol pour un montant HT de 65 985.50 euros concernant le lot canalisations,
- L'entreprise Macheix IVC pour un montant HT de 4 343.75 euros concernant les tests préalables à la réception,
- Le groupement d'entreprises Hydrau-elect -Loty pour un montant HT de 22 252.00 euros concernant les postes de refoulement des eaux usées.

II : Approbation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2018 du budget EAU POTABLE,

Section d'exploitation :

Recettes : 83 958.80 €

Dépenses : 77 391.26 €

Excédent de clôture : 7 782.74 € (002 en recettes d'exploitation).

Section d'investissement :

Recettes : 56 388.02 €

Dépenses : 36 019.55 €

Excédent de clôture : 11 088.99 € (001 recettes d'investissement au BP 2019)

Le compte de gestion arrêté par la Trésorerie est identique au Compte administratif présenté par le Maire, qui se retire pour le vote, celui-ci est adopté à l'unanimité.

III : Présentation et vote du budget primitif 2019 pour le service EAU POTABLE,

Dans le cadre de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'exercice 2018 a été marqué par : La réalisation des investissements suivants :

- Remplacement des pompes dans le château d'eau de Lavaysse, le capot circulaire pour le captage de la Teulière et les honoraires de l'hydrogéologue pour la protection du périmètre de la source. Il n'a pas été effectué d'emprunt sur l'exercice 2018.

Le budget 2019

Les dépenses d'exploitation : 90 082.74 euros.

Les dépenses générales (011) : Les principaux postes de dépenses en hausse sont les suivants :

Une hausse des dépenses d'énergie (pompages : + 1 000 €).

Les dépenses de personnel (012) : La dépense est assumée par le budget communal.

La dotation aux amortissements : (chap.68) : 22 000 €

Les dépenses imprévues (022) : 3 190 euros sont provisionnés sur cet exercice.

Le virement à la section d'investissement (023) : 10 000 €

Les recettes d'exploitation : 90 082.74 euros.

Les produits des services (chap. 70). Une consommation d'eau plus importante (+5 000 €)

Les impôts et taxes (chap. 73). La redevance pollution concernant l'agence de bassin n'augmente pas (0.33€/m³), le tarif du m³ est maintenu à 1.05 €.

Les dotations (chap.74) La participation communale n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget 2019.

L'amortissement des subventions (chap.77) : 6 500 €

Les dépenses d'investissement : 108 435.99 euros.

Une dépense de 2 000 € est provisionnée en cas de défaillance technique, 5 000 € prévus pour la protection de la source de la Teulière (programme 110).

L'installation d'une télésurveillance radio (13 700 €) pour remplacer le système des lignes louées chez Orange dont le tarif d'abonnement est excessif, la réfection du réseau d'eau sur le secteur de Lavergne (45 000 €).

Les recettes d'investissement : 108 435.99 euros

Le financement des divers programmes est essentiellement prévu par emprunt (54 481 €), le remboursement de la TVA (10 866 €), le versement provenant de la section de fonctionnement (10 000 €), la dotation aux amortissements (22 000 €) et l'excédent de 2018 (11 088.99) €.

La gestion de la dette sur ce budget :

- Remboursement du capital d'emprunt : 19 747 € en section d'investissement.
- Remboursement des intérêts : 6 042 € en section d'exploitation.

Le budget est voté à l'unanimité.

IV : Approbation et vote du Compte de gestion et du Compte administratif 2018 du budget ASSAINISSEMENT,

Section d'exploitation :

Recettes : 88 789.40 €

Dépenses : 67 079.92 €

Section d'investissement :

Recettes : 70 348.00 €

Dépenses : 54 804.48 €

Excédent de clôture : 30 981.07 € (001 recettes d'investissement au BP 2019)

Le compte de gestion arrêté par la Trésorerie est identique au Compte administratif présenté par le Maire, qui se retire pour le vote, celui-ci est adopté à l'unanimité.

V : Présentation et vote du budget primitif 2019 pour le service ASSAINISSEMENT,

L'exercice 2018 a été marqué par la réalisation des investissements suivants :

- Versement d'honoraires au bureau d'études pour l'extension du réseau au Champ de Moé et à Laraufie qui se réalisera en 2019.

Il n'a pas été effectué d'emprunt sur l'exercice 2018.

Le budget 2019

Les dépenses d'exploitation : 88 400 euros.

Les dépenses générales (011) :

Une hausse des dépenses d'énergie (pompages : + 450 €) est à noter, également la participation au Syndicat d'assainissement de Biars-Bretenoux (+ 3 000 €) pour le traitement des eaux usées.

Les dépenses de personnel (012) : La dépense est assumée par le budget communal sans compensation.

La dotation aux amortissements : (chap.68) : 27 000 €

Les dépenses imprévues (022) : 5 000 euros sont provisionnés sur cet exercice.

Le virement à la section d'investissement (023) : 12 837 €

Les recettes d'exploitation : 88 400 euros.

Les produits des services (chap. 70). La hausse de 10 euros par abonnement est répercutée par rapport au nombre d'abonnés.

Les impôts et taxes (chap. 73). La redevance collecte concernant l'agence de bassin n'augmente pas(0.25€/m3), le tarif du m3 est maintenu à 1.50 €.

Les dotations (chap.74) La participation communale n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget 2019.

L'amortissement des subventions (chap.77) : 20 000 €

Les dépenses d'investissement : 213 476.80 euros.

Il est provisionné 5 000 € dans l'éventualité d'une défaillance technique (programme 130).

L'extension du réseau collectif d'assainissement pour les secteurs du Champ de Moé et de Laraufie (133 985 €).

Le capital d'emprunt à rembourser (26 726 €), les amortissements (20 000 €) et le solde d'exécution de l'exercice antérieur (27 765.80 €) complètent les dépenses à prévoir.

Les recettes d'investissement : 213 476.80 euros

Le financement des divers programmes est essentiellement prévu par emprunt (140 483 €), le paiement d'une participation pour voies et réseaux PVR (1 913 €), le versement provenant de la section de fonctionnement (12 837 €), la dotation aux amortissements (27 000 €) et le reliquat de l'exercice antérieur (30 981.07 €).

La gestion de la dette

- Remboursement du capital d'emprunt : 26 726 € en section d'investissement
- Remboursement des intérêts : 10 113 € en section d'exploitation

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

VI : Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable et l'assainissement, exercices 2017 et 2018,

Nos bilans sont excellents, autant sur le volet qualitatif pour la conformité microbiologique et physico-chimique que quantitatif.

Les RPQS pourront être consultés sur (www.services.eaufrance.fr) dès leur publication. Ils sont approuvés à l'unanimité.

VII : Opposition au transfert à la communauté de communes CAUVALDOR au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable et assainissement,

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif en prévoyant que les communes peuvent s'opposer au transfert dans la mesure où, avant le 1^{er} juillet 2019, 25% des communes membres (soit 20 sur les 77 de Cauvaldor) représentant au moins 20% de la population totale (soit 9 470 hab. sur les 47 350 habitants de Cauvaldor) s'opposent au transfert par délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique des compétences eau potable et assainissement à la Communauté de communes « Cauvaldor ».

VIII : Signature d'une convention de maîtrise d'œuvre : Alimentation en eau potable du secteur de Tourte,

Suite à l'inscription au budget primitif du programme de réfection du réseau d'eau potable du secteur de Tourte, il convient de désigner un bureau d'études afin de finaliser ce projet.

Le bureau d'études Dejante, consulté, nous propose un forfait de rémunération, le Conseil valide cette proposition.

IX : Délibération autorisant le Comité des fêtes à organiser un cinéma de plein ciel en partenariat avec CAUVALDOR,

Cauvaldor permet aux collectivités et aux associations communales d'organiser en partenariat, une projection cinématographique de plein air. Le Comité des fêtes est intéressé pour organiser une séance au mois d'août, le Conseil soutient cette proposition et autorise le Comité à remplir le dossier de candidature « ciné belle étoile 2019 ».

X : Poste d'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux municipaux,

Il est évoqué le cas d'un agent communal qui vient d'être titularisé sur un poste occupé depuis plus de 6 ans et qui est employé également à titre contractuel pour quelques heures de ménage, les deux emplois ne sont plus compatibles. Le Conseil décide de nommer l'agent en tant que stagiaire pour le second poste et d'envisager la titularisation dans les délais légaux.

XI : Soutien de la motion adoptée par l'Association des Maires de France lors du congrès 2018,

Le Conseil municipal apporte son soutien à la résolution de l'AMF qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement, notamment : les contraintes imposées qui remettent en cause la libre administration des communes ; la mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, et en particulier l'égal accès de tous aux services publics de proximité, le maintien des dotations qui est la contrepartie d'impôts locaux supprimés, la révision de la loi NOTRe concernant le volet intercommunal en particulier concernant le transfert de la compétence eau potable et assainissement.

XII : Questions diverses.

Le Maire fait un compte rendu de la réception des travaux effectués à la salle des fêtes et des réserves émises sur certains postes, elle fait part de son mécontentement par rapport au suivi du dossier par le maître d'œuvre.

Il est fait état des projets de restauration du CEP de la chaire dans l'église et du clocheton de la chapelle de la Bessonnie, des dossiers de demande d'aide financière vont être étudiés.

Clôture de la séance à 20h30.

**Le Maire,
Claire DELANDE**



